



## Formulaire complémentaire « Données du personnel affecté à la prise en charge, aux soins, à l'élevage et à la détention d'animaux de compagnie et de chiens utilitaires »

### 1 Personne responsable de la prise en charge (de la garde) des animaux

1.1 Nom, prénom  
(conformément au formulaire principal)

### 2 Personnes affectées à la prise en charge (garde) des animaux

2.1 Taux d'occupation de la personne (des personnes) affectée(s) à la prise en charge (garde) des animaux (sans les apprentis)

Gardien d'animaux (art. 195 OPAn)	<input type="text"/>	%		
Personne(s) avec une formation spécifique indépendante d'une formation professionnelle (art. 197 OPAn) :	<input type="text"/>	%	Personne(s) ayant une autre formation (d'autres formations), à savoir : (veuillez préciser)	
Personne(s) titulaire(s) d'une attestation de compétences (art. 198 OPAn) :	<input type="text"/>	%	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Formation qualifiante dans le commerce zoologique (art. 103, let. b, OPAn) :	<input type="text"/>	%	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Formation de vendeur au détail dans les commerces zoologiques (art. 103, let. b, OPAn) :	<input type="text"/>	%	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Personnes sans formation (stagiaires) :	<input type="text"/>	%	<input type="text"/>	<input type="text"/>

### 3 Places de formation

#### 3.1 Nombre de places de formation

pour :	Nbre personnes / an
Gardien (s) d'animaux (art. 195 OPAn)	
Formation spécifique indépendante d'une formation professionnelle (art. 197 OPAn)	
Attestation de compétences (art. 198 OPAn, veuillez indiquer l'espèce / le groupe d'animaux) :	

---

#### 4 Remarques

---